



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DU BEAUSSET**

**SÉANCE DU 16 AVRIL 2026**

**N°2026.04.16.5**

**L'an deux mille vingt-six, le 16 avril à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville du Beausset dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de l'espace Azur, Esplanade Charles de Gaulle au Beausset, sous la présidence de Monsieur Claude ALIMI, Maire du Beausset.**

Nombre de conseillers en exercice : 33

**Étaient présent(e)s :** Claude ALIMI – Benjamin JOGUET – Michèle OLIVER – Gilles RAYMOND – Rachida AMAR – Christian DES – Manon FILIPPI – Bruno LOSSI – Lise GABUS – Frédéric CABOT – Nathalie PRIGENT – Patrick DAMBLON – Muriel MAUBLANC – Laurent DELORME – Caroline FERNANDEZ – Guerino ALIMELLI – Thierry RICHARD – Christelle BAUMIER – Jean LORQUIN – Mireille LARCHE – Cédric BALDINGER – Muriel FIOL – Richard CAMUS – Marie-Christine WILLAERT-REBOUL – Laurent BEGHIN – Thomas NESLE – Marie-Josée POMARES – Philippe MARCO – Béatrice BURON – Georges SALLES – Delphine IGUENI

- 18h46 : arrivée de Coralie MEURISSE mais représentée par Caroline FERNANDEZ jusqu'au point n°18

**Étaient représenté(e)s :** Coralie MEURISSE représentée par Caroline FERNANDEZ – Laurence HERBIN représentée par Bruno LOSSI

**5. Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) - Rapporteur  
Monsieur le Maire**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 1411-5 applicable à la commission d'appel d'offres en vertu des articles L. 1414-1 et L. 1414-2 ;

**Vu** l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de la commande publique ;

**Vu** la délibération du Conseil municipal n°2026.04.16.4 en date du 16 avril 2026 portant création de la Commission d'appel d'offres, fixation de sa composition et des modalités de dépôt des listes pour l'élection de ses membres ;

**Considérant** qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres ;

**Considérant** que, dans les communes de 3 500 habitants et plus, cette commission est composée du Maire ou de son représentant, président, et de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus au sein du conseil municipal ;

**Considérant** que la Commission d'Appel d'Offres est compétente pour attribuer les marchés publics passés selon une procédure formalisée ;

**Considérant** qu'elle est également consultée pour avis sur un projet de délibération entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 % du marché ;

**Considérant** que l'élection a lieu au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel ;

**Considérant** que l'élection des membres titulaires et des membres suppléants donne lieu à deux scrutins distincts ;

**Considérant** que, dans l'hypothèse où une seule liste est présentée après appel à candidatures, les nominations prennent effet immédiatement dans l'ordre de la liste et il en est donné lecture par le Maire en application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales. u Conseil municipal ;

**Après appel à candidatures, il est constaté le dépôt d'un bulletin commun présentant 5 titulaires et 5 suppléants :**

**Bulletin Commun :**

**Membres titulaires :**

- BRUNO LOSSI
- MICHELE OLIVER
- GILLES RAYMOND
- LAURENT BEGHIN
- DELPHINE IGUENI

**Membres suppléants :**

- MANON FILIPPI
- LAURENCE HERBIN
- LAURENT DELORME
- RICHARD CAMUS
- GEORGES SALLES

**Proclamation des résultats**

Constatant qu'un seul bulletin commun a été déposé, Monsieur le Maire donne lecture des listes de 5 titulaires et 5 suppléants et proclame élus, dans l'ordre de présentation :

**Membres titulaires :**

- BRUNO LOSSI
- MICHELE OLIVER
- GILLES RAYMOND
- LAURENT BEGHIN
- DELPHINE IGUENI

**Membres suppléants :**

- MANON FILIPPI
- LAURENCE HERBIN
- LAURENT DELORME
- RICHARD CAMUS
- GEORGES SALLES

**Après en avoir délibéré :**

**Prend acte** de l'élection des 5 membres titulaires et 5 suppléants de la Commission d'Appel d'Offres dans l'ordre de la liste présentée.

**Précise** que la commission sera convoquée dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

**Rappelle** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La saisine peut se faire par l'application Télérecours citoyens accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant Monsieur le Maire, suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de la commune, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai.

**Vote :**

**Adopté -> 33**

Claude ALIMI - Benjamin JOGUET - Michèle OLIVER - Gilles RAYMOND - Rachida AMAR - Christian DES - Manon FILIPPI - Bruno LOSSI - Lise GABUS - Frédéric CABOT - Nathalie PRIGENT - Patrick DAMBLON - Muriel MAUBLANC - Laurent DELORME - Caroline FERNANDEZ - Guerino ALIMELLI - Thierry RICHARD - Christelle BAUMIER - Jean LORQUIN - Mireille LARCHE - Cédric BALDINGER - Muriel FIOL - Richard CAMUS - Marie-Christine WILLAERT-REBOUL - Laurent BEGHIN - Thomas NESLE - Marie-Josée POMARES - Philippe MARCO - Béatrice BURON - Georges SALLES - Delphine IGUENI - Coralie MEURISSE représentée par Caroline FERNANDEZ - Laurence HERBIN représentée par Bruno LOSSI

Fait et délibéré au Beausset les jour, mois et an susdits.

**Le Maire,  
Claude ALIMI**

